

Éducation, formation: programme d'action communautaire Socrates, 2ème phase 2000-2004

1998/0195(COD) - 13/10/1998

La commission a adopté le rapport important fixant un cadre communautaire pour les actions en faveur des jeunes scolarisés ou non pour la période 2000-2004. Tant Socrates que les différents programmes pour la jeunesse ont été de grands succès qui ont touchés plus d'un demi-million de jeunes. Il était donc important d'assurer leur avenir en les renforçant. C'est à cette tâche que s'est attachée la commission de la culture en adoptant de très nombreux amendements aux propositions initiales de la Commission européenne. En adoptant ce rapport, la commission s'est attachée à doter ce programme d'une enveloppe budgétaire (plus de 2 milliards d'écus) plus conforme aux objectifs visés. Comme le souligne la Commission, au niveau des étudiants, par exemple, le montant des bourses communautaires réellement octroyé dans le cadre de Socrates I est d'environ 100 écus alors que les besoins seraient cinq fois supérieurs. C'est pour tenir compte d'éléments de ce type mais aussi pour répondre aux nouveaux objectifs que se fixe Socrates II, comme celui de s'étendre à l'éducation des adultes ou à des personnes ayant quitté le système éducatif, qu'une augmentation du budget a été adoptée. Le rapport vise également à renforcer certains objectifs comme l'apprentissage des langues et à lever des obstacles à la coopération par une meilleure reconnaissance des diplômes et des périodes d'éducation et donc par un recours accru au système ECTS (education credit transfer system). Il propose également une répartition des actions entre trois grands types. Actions 1 à 3: étapes fondamentales de l'éducation tout au long de la vie (Comenius /école, Erasmus/université, Grundtvig/autres parcours éducatifs). Actions 4 et 5: politiques transversales (Lingua/langues, Minerva/multimédia). Action 6: mesures horizontales, comme les actions conjointes à mener avec d'autres programmes communautaires.